

Extrait du Circonscription Saint-Laurent 3 Mana Awala Yalimapo

https://circo-saint-laurent-3.eta.ac-guyane.fr/-50.html

Charte de la laïcité à l'école

- Pédagogie - ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE -



Date de mise en ligne : mardi 14 juin 2016

Copyright © Circonscription Saint-Laurent 3 Mana Awala Yalimapo - Tous droits réservés

Chartre de la Laïcité à l'école

La Charte de la laïcité à l'École rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter. Elle est affichée dans les écoles et établissements d'enseignement du second degré publics.







5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La Laïci té de l'École offre aux étères les conditions pour forger leur personnalité, exerce leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosétytisme et de toute pression qui les empécheraient de faire leurs propres choix.

7 La Laïcité assure aux étèves l'accès à une culture commune et partagée. 8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs ré publicaines et du pluralisme des convictions.

9 La taicité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantittégatité entre les filles et les garçons et repose sompré hension de l'autre. 10 It appartient à tous les personnets de transmettre aux étèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fonds mentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la conna issance des parents d'élèves.

11 Les personnels ent un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politique ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux étèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucus sujet n'est a priori exclu du questionnement scienti fique et pédagogique. Aucuné lève ne peut invoque rune conviction religieuse ou politique pour contestr à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nut ne peut se prévatoir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

